


Juillet 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-NEUVIÈME SESSION

TROISIÈME SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

WINDHOEK, RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE
30 septembre - 4 octobre 2013

**Thème: Développement des secteurs forestier et de la faune sauvage pour
une contribution effective à la sécurité alimentaire et au développement
d'une économie verte en Afrique**

DÉVELOPPEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE FORESTIERS

Contexte

1. En 1964, la FAO a mis en place un Comité consultatif de l'enseignement forestier (ACFE) actif jusqu'en 1997 lorsque la Conférence de la FAO a décidé de réduire le nombre de comités consultatifs au sein de la FAO. L'abolition de l'ACFE est survenue alors que l'on assiste à un déclin des activités du Département des forêts (FO) dans le domaine de l'enseignement forestier.
2. En dépit de cela, les Commissions régionales forestières de la FAO (CRF) de 2010 et 2011-2012 et les participants aux sessions du COFO (1999, 2005 et 2010), et le 13^{ème} Congrès mondial des forêts en 2009 ont fait appel à la FAO pour réinstaurer son programme d'enseignement forestier, si possible à travers un portefeuille de projets élargi. À l'occasion du COFO21 en 2012, les membres ont demandé des informations supplémentaires sur les modalités et les implications financières de l'établissement d'un Groupe consultatif sur la connaissance des forêts (APFK).
3. La présente note donne un aperçu des activités en appui aux initiatives de la FAO en matière d'enseignement forestier au niveau mondial et des mesures prises pour mettre en place un APFK pour la promotion des initiatives d'enseignement et de connaissance à travers le monde.
4. La FAO est chargée de produire des informations du plus haut niveau technique. Ses activités aux frontières de la connaissance nécessitent une étroite collaboration avec les institutions de recherche. Dans le secteur de la foresterie, en dépit de la coopération étroite avec les instituts du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (y compris le Centre pour la Recherche forestière internationale (CIFOR) et le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)), l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO), l'Institut forestier européen (EFI) etc., plusieurs autres institutions d'enseignement demeurent hors de la sphère d'influence de la FAO. Une

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

approche plus institutionnalisée et focalisée pourrait favoriser des apports d'informations précieuses axées sur la recherche, au travail du Département des forêts de la FAO (FO) et une valeur ajoutée aux initiatives forestières à travers le monde.

5. Des réactions récentes des experts de l'enseignement et des parties prenantes ont suggéré à la FAO de solliciter des remontées d'informations sur son approche des activités relatives à l'enseignement, à la recherche et à la connaissance forestiers. Tenant compte du fait que les divers réseaux régionaux d'enseignement forestier existent déjà et que les ressources humaines sont limitées, les activités de la FAO dans le domaine de l'enseignement pourraient être exécutées à travers un portefeuille de projets élargi et coordonnées au niveau mondial, y compris à travers un APFK.

6. Dans cette optique, un Groupe consultatif apparaît vital pour coordonner l'orientation apportée par les principales parties prenantes régionales concernant les complémentarités et la valeur ajoutée que la FAO pourrait contribuer dans les domaines de l'enseignement et du savoir forestiers. L'excellente expérience d'une organisation similaire, à savoir, le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD), encourage le Département des forêts de la FAO à intervenir dans ce domaine et à former un groupe consultatif tirant parti de l'expertise dans les domaines de l'enseignement et de la recherche forestiers.

Réunions et développement du concept

A. 20ème session du Comité des forêts

7. Dans le but d'examiner les concepts ci-dessus, une réunion informelle des experts de l'enseignement et du savoir forestiers de diverses institutions a été convoquée en octobre 2010 en marge de la 20ème session du COFO. Les représentants de plusieurs institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que des bureaux de la FAO ont participé à cette réunion pour: déterminer de façon informelle l'appui pour le projet d'APFK; convenir de sa portée et de son mandat; convenir d'interventions à court et moyen termes; passer en revue la liste des membres proposés afin d'éviter les chevauchements et les écarts substantiels; et décider des étapes suivantes (ex. prochaines réunions). L'appui général pour le concept d'un APFK a été exprimé par la majorité des participants. Ils ont convenu que l'objectif général de l'organe, présidé par la FAO, serait de servir de catalyseur pour les programmes d'enseignement et de recherche forestiers, les projets et d'autres activités aux niveaux mondial et régional, exploitant les points forts exceptionnels, les priorités existantes, et les avantages comparatifs des organisations et institutions forestières.

8. Les participants ont convenu que la FAO devra mobiliser l'appui de ses pays membres et de diverses parties prenantes régionales pour l'APFK au cours des deux prochaines années, notant que son objectif principal prendra en compte les deux aspects complémentaires que sont : 1) l'enseignement, et 2) la recherche afin de coordonner les efforts sur les projets, programmes et recherches mondiales et régionales. Les participants ont également convenu que la FAO devra envisager la possibilité de convoquer des réunions parallèles consacrées aux questions régionales. Il a été demandé au Bureau juridique de la FAO d'assurer l'orientation pour les dispositions adaptées à court et long termes à suivre pour l'établissement du nouveau groupe proposé.

9. L'APFK et un programme d'enseignement élargi seront basés sur des réseaux régionaux et communiqueront par courrier électronique pour renforcer les connections et les contributions à ce processus centralisé. Il est proposé que le nouvel APFK se réunisse tous les deux ans à la faveur du COFO et/ou au niveau régional avec les réunions de la Commission régionale des forêts. Les membres de l'APFK proviendront de réseaux régionaux et/ou mondiaux et une adhésion restreinte permettra d'avoir des réunions plus efficaces et un engagement accru tout en assurant une représentation plus large. Les membres potentiels incluent : l'IUFRO, le GCRAI, le Partenariat international pour l'enseignement forestier, l'Association des Institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, le Réseau Asie-Pacifique pour la gestion durable et la réhabilitation des forêts, le Réseau africain pour l'enseignement de l'agriculture, l'agroforesterie et la gestion des ressources naturelles (ANAFE); Silva/ICA en Europe; le CIFOR; l'ICRAF; l'EFI; l'Association internationale des étudiants; le Forum forestier africain; l'Association des Doyens forestiers; l'Université de British

Columbia ; et d'autres réseaux d'associations régionales des professionnels forestiers et des institutions nationales.

B. Réunions de suivi en 2012 - 2013

10. À la suite des présentations relatives à l'enseignement et à la recherche et des événements parallèles lors du COFO21, un projet de directives opérationnelles pour l'APFK proposé a été distribué aux experts de l'enseignement et aux autres parties prenantes. À Istanbul, en marge du FNUF10, un groupe restreint d'experts a fourni une première réaction sur le projet de directives opérationnelles de l'APFK et des informations supplémentaires sur les tendances dans le domaine de l'enseignement forestier. Les participants à la réunion ont convenu de tenir des réunions au niveau régional afin de jauger l'intérêt pour l'APFK, d'identifier les tendances et lacunes en matière d'enseignement et de recherche forestiers et de recevoir des réactions sur les directives politiques opérationnelles.

11. La première réunion régionale s'est tenue en marge du Congrès IUFROLAT à San José, au Costa Rica en juin 2013. Les plus de 35 participants à la réunion ont convenu qu'un APFK pourrait appuyer les décisions nécessaires et coordonner de manière efficace les questions relatives à la profession de forestier et d'autres questions pressantes relatives à l'enseignement forestier. Ils ont convenu que la FAO doit se focaliser sur l'analyse diagnostique, sur la demande d'expertise forestière dans le secteur, faciliter et/ou créer une plateforme d'échange d'informations et d'enseignement en ligne dans les domaines d'études requises, et examiner les domaines nécessaires pour des carrières forestières futures de telle sorte que les programmes académiques puissent être adaptés.

Points à considérer

12. Sur la base des réseaux forts des institutions et des groupes d'enseignement forestier existants au niveau international, la Commission pourrait débattre de moyens de renforcer les initiatives d'enseignement et de savoirs forestiers dans la région, exploitant les études récentes et d'autres informations des groupes régionaux tels que le Forum forestier africain.

13. La Commission pourrait approuver les rôles de l'APFK. Le contexte devrait être favorable à la mise en place de projets conjoints avec les pays et les organisations partenaires.

14. La Commission pourrait envisager où et comment l'enseignement et la recherche forestiers peuvent contribuer à la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique de la FAO en général et des Objectifs stratégiques en particulier.

15. La CFFSA pourrait également débattre des conditions d'adhésion à cet organe consultatif permanent et de ses opérations comme souligné dans le projet de directives opérationnelles de l'APFK (annexe 1) et de ses perspectives pour l'Afrique.